



DWS Investment S.A.

DWS Osteuropa

Rapport annuel 2025

Fonds commun de placement (FCP)
de droit luxembourgeois



Sommaire

Rapport annuel 2025
pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

2 / Informations

6 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Osteuropa

13 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

18 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

22 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

Informations

Le fonds cité dans ce rapport est soumis au droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (= cours de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les informations sur la performance passée ne préjugent pas de la performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au**

31 décembre 2025 (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat de parts de fonds est basé sur le prospectus de vente et le règlement de gestion actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables luxembourgeoises (LuxGAAP) et sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux porteurs de parts, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat seront publiés dans chaque pays de distribution dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.).

Fractionnement de parts

Avec effet au 4 février 2026, une division des parts **DWS Osteuropa** (ou « fractionnement de parts ») a été effectuée pour le fonds DWS Osteuropa. Le fractionnement des parts s'est effectué dans un rapport de 1 pour 1 000. Cela signifie que le nombre de parts en circulation du fonds a été multiplié par 1 000, tandis que le prix de la part a été divisé par 1 000.

Une fois la division des parts effectuée, il est prévu d'informer les détenteurs de parts dans les meilleurs délais de la mise en liquidation prévue du fonds, ainsi que de la date du versement partiel du produit de la liquidation.



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel DWS Osteuropa

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

Le fonds DWS Osteuropa visait une plus-value. Pour ce faire, il a investi principalement dans des actions d'émetteurs dont le siège social ou l'activité principale se situe en Europe de l'Est, par exemple en Hongrie, en Pologne, en République tchèque, en Turquie, en Slovaquie ou en Russie.

Le contexte sur les marchés financiers a été difficile en 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue.

Dans le contexte de l'escalade du conflit entre la Russie et l'Ukraine, certaines conditions commerciales n'ont pas fonctionné comme elles l'auraient normalement dû. Cela a eu un impact sur l'évaluation des instruments financiers concernés et donc sur le calcul de la valeur liquidative du fonds. Compte tenu de la situation extrêmement volatile et en constante évolution du marché à l'époque, de la détérioration de la capacité de négoce et de règlement, le calcul de la valeur liquidative, l'émission et le rachat de parts

ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre à compter du 1^{er} mars 2022 en ce qui concerne le fonds DWS Osteuropa.*

Pendant la période sous revue, aucune action russe (y compris les GDR** sur actions russes) n'a pu être cédée dans l'intérêt des investisseurs en raison des sanctions et des contre-sanctions. La partie liquide du portefeuille du fonds, qui était principalement investie en Pologne et sur d'autres marchés d'Europe de l'Est, a affiché une performance très satisfaisante selon l'équipe de gestion du portefeuille. Les valeurs financières ainsi que les entreprises du secteur des infrastructures en Pologne, en République tchèque et en Hongrie ont notamment bénéficié d'une augmentation des dépenses et des fonds européens. Grâce à ses investissements en actions dans des entreprises turques du secteur des infrastructures, le fonds a pu tirer parti, notamment à la fin de l'année 2025, de l'essor de l'intelligence artificielle et de l'augmentation des besoins énergétiques qui en découle. En revanche, l'évolution de la participation dans la société néerlandaise Inpost a pesé sur les résultats, cette dernière ayant été mise sous pression en Pologne par une guerre des prix avec le plus grand détaillant en ligne. Les entreprises du secteur défensif, telles qu'Orange Polska, le plus grand opérateur de télécommunications de Pologne, ont toutefois affiché une évolution très positive, l'accent étant mis notamment sur les mesures de réduction des coûts grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

* Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à la fin de la section « Comptes annuels ».

** Un GDR (Global Depositary Receipt) est un certificat qui représente un certain nombre d'actions d'une entreprise. Cet instrument financier permet aux investisseurs d'investir dans des entreprises étrangères sans avoir à négocier directement sur les places boursières concernées.

Comptes annuels

DWS Osteuropa

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Secteur financier	42 984 669,17	44,50
Industrie	13 664 837,35	14,14
Biens de consommation durables	10 757 757,30	11,14
Énergie	6 262 681,97	6,48
Biens de consommation courante	6 089 808,20	6,31
Matières premières	5 378 521,24	5,57
Santé	4 237 740,30	4,39
Services de communication	3 832 023,11	3,97
Services aux collectivités	2 024 640,04	2,10
Technologies de l'information	411 946,04	0,43
Autre(s)	5,09	0,00
Total actions :	95 644 629,81	99,03
2. Avoirs bancaires	956 706,01	0,99
3. Autres éléments d'actif	57 692,09	0,06
II. Engagements		
1. Autres engagements	-78 094,90	-0,08
III. Actif du fonds	96 580 933,01	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Osteuropa

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
			pendant la période sous revue				
Valeurs mobilières cotées en bourse						95 644 608,37	99,03
Actions							
CEZ (CZ0005112300)	Unité	20 000		2 500	CZK 1 297,0000	1 069 911,32	1,11
Komerční Banka (CZ0008019106)	Unité	37 500			CZK 1 161,0000	1 795 731,08	1,86
Inpost (LU2290522684)	Unité	150 000	75 000		EUR 10,3500	1 552 500,00	1,61
Jerónimo Martins, SGPS Port. Bear. (PTJMT0AE0001)	Unité	80 000	20 000		EUR 20,2200	1 617 600,00	1,67
Nova Ljubljanska Banka GDR Reg.S (US66980N2036)	Unité	55 000		5 000	EUR 36,6000	2 013 000,00	2,08
Prosus (NL0013654783)	Unité	20 000	20 000		EUR 53,1200	1 062 400,00	1,10
TBC Bank Group (GB00BYT18307)	Unité	20 000			GBP 40,8651	938 457,00	0,97
Magyar Telekom Telecommunications Co. (HU0000073507)	Unité	425 000		145 000	HUF 1 796,0000	1 975 593,03	2,05
MOL Magyar Olaj- és Gázipari Nyilv. Részv. Cl.A (HU0000153937)	Unité	300 000		25 000	HUF 2 952,0000	2 292 133,09	2,37
OTP Bank Nyrt. (HU0000061726)	Unité	106 500		23 500	HUF 35 210,0000	9 705 498,69	10,05
Richter Gedeon Vegyészeti Gyár Nyrt. (HU0000123096) ..	Unité	122 500	7 500		HUF 9 900,0000	3 138 871,27	3,25
Alior Bank (PLALIOR00045)	Unité	115 000	40 000		PLN 111,1500	3 022 558,79	3,13
Allegro.eu (LU2237380790)	Unité	275 000	150 000		PLN 30,9350	2 011 640,01	2,08
Bank Polska Kasa Opieki (PLPEKAO00016)	Unité	115 000		35 000	PLN 203,7000	5 539 318,27	5,74
Benefit Systems (PLBNFTS00018)	Unité	3 234	1 984		PLN 3 480,0000	2 661 256,34	2,76
Budimex A (PLBUDMX00013)	Unité	20 000	9 500		PLN 636,4000	3 009 730,55	3,12
CCC (PLCCC0000016)	Unité	22 500	22 500		PLN 119,9500	638 190,33	0,66
Dino Polska (PLDINPL00011)	Unité	100 000	90 000	2 500	PLN 41,0400	970 453,66	1,00
Grupa Kety A (PLKETY000011)	Unité	4 500	500		PLN 919,0000	977 902,32	1,01
KGHM Polska Miedz (PLKGHM000017)	Unité	60 000		5 000	PLN 277,2000	3 932 891,14	4,07
LPP (PLLPP0000011)	Unité	1 250	250		PLN 20 590,0000	6 086 026,08	6,30
Mo-Bruk SA (PLMOBRK00013)	Unité	14 500	9 500	2 228	PLN 329,0000	1 128 057,79	1,17
Orange Polska (PLTLKPL00017)	Unité	775 000		100 000	PLN 10,1300	1 856 430,08	1,92
Polski Koncern Naftowy Orlen (PLPKNO000018)	Unité	175 000		75 000	PLN 95,9500	3 970 548,24	4,11
Powszechna Kasa Oszczednosci (PKO) Bank Polski (PLPKO0000016)	Unité	400 000			PLN 85,4200	8 079 546,93	8,37
Powszechny Zaklad Ubezpieczen (PLPZU0000011)	Unité	250 000		100 000	PLN 66,7400	3 945 423,80	4,09
Santander Bank Polska (PLBZ00000044)	Unité	10 000		2 500	PLN 545,2000	1 289 208,91	1,33
Tauron Polska Energia (PLTAURN00011)	Unité	475 000		275 000	PLN 8,5000	954 728,72	0,99
Warsaw Stock Exchange (PLGPW0000017)	Unité	40 000			PLN 65,0000	614 809,82	0,64
LUKOIL (RU0009024277)	Unité	130 000			RUB 0,0001	0,14	0,00
Magnit (RU000A0JKQU8)	Unité	46 692			RUB 0,0001	0,05	0,00
Novatek (RU000A0DKVS5)	Unité	460 000			RUB 0,0001	0,50	0,00
Sberbank of Russia (RU0009029540)	Unité	800 000			RUB 0,0001	0,87	0,00
AG Anadolu Grubu Holding Cl.A (TRAYAZIC91Q6)	Unité	750 000	675 000		TRY 28,0400	416 101,11	0,43
Akbank Bear. (TRAABKN91N6)	Unité	1 100 000	350 000		TRY 69,4500	1 511 557,05	1,57
Anadolu Efes Biracilik Malt ve Gida (TRAAEFES91A9)	Unité	2 000 000	1 800 000		TRY 15,5900	616 929,76	0,64
Astor Transformator Enerji Tur (TREASTR00013)	Unité	950 000	950 000		TRY 116,3000	2 186 064,27	2,26
BIM Birlesik Magazalar Bear. (TREBIMM00018)	Unité	225 000			TRY 531,0000	2 363 941,07	2,45
Coca Cola Icecek Cl.C (TRECOLA00011)	Unité	450 000			TRY 58,5000	520 868,37	0,54
Ebebek Magazacilik (TREEBEB00025)	Unité	325 000			TRY 53,2500	342 422,73	0,35
Haci Omer Sabanci Holding (TRASAHOL91Q5)	Unité	600 000		150 000	TRY 83,9500	996 624,50	1,03
Hitit Bilgisayar Hizmetleri (TREHTTB00036)	Unité	500 000		441 176	TRY 41,6400	411 946,04	0,43
Koc Holding (TRAKCHOL91Q8)	Unité	610 000		115 000	TRY 169,2000	2 042 160,16	2,11
MLP Saglik Hizmetleri (TREMLPC00021)	Unité	150 000	150 000		TRY 370,2500	1 098 869,03	1,14
Pegasus Hava Tasimaciligi (TREPEGS00016)	Unité	175 000	175 000		TRY 193,2000	668 967,13	0,69
Tofas Türk Otomobil Fabrikasi Cl.E (TRATOASO91H3)	Unité	125 000	45 000	45 000	TRY 249,5000	617 078,15	0,64
Türkiye Sinai Kalkinma Bankasi (TRATSKBW91N0)	Unité	6 000 000		500 000	TRY 12,3000	1 460 212,19	1,51
Türkiye Vakıflar Bankasi (TREVKFB00019)	Unité	800 000	2 000 000	1 200 000	TRY 30,4800	482 463,60	0,50
Yapi Ve Kredi Bankasi (TRAYKBNK91N6)	Unité	2 250 000	600 000	250 000	TRY 35,7200	1 590 206,69	1,65
Aksionernaya Kompaniya 'ALROSA' (RU0007252813)	Unité	1 100 000			USD 0,0001	93,46	0,00
Magnitogorsk Iron & Steel Works GDR Reg S (US5591892048)	Unité	59 656			USD 0,0001	5,07	0,00
Moscow Exchange MICEX-RTS (RU000A0JR4A1)	Unité	600 000			USD 0,0001	50,98	0,00
Solidcore Resources (UE00B6T5S470)	Unité	87 500			USD 6,2900	467 628,19	0,48
Valeurs non cotées						21,44	0,00
Actions							
Fix Price Group PLC (US33835G2057)	Unité	180 000			USD 0,0001	15,29	0,00

DWS Osteuropa

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
PhosAgro (US71922G3083)	Unité	59 616			USD	0,0001	5,06	0,00
PhosAgro (US71922G4073)	Unité	384			USD	0,0001	0,03	0,00
Polyus Sp. GDR (US73181M1172)	Unité	12 500			USD	0,0001	1,06	0,00
Total du portefeuille-titres						95 644 629,81	99,03	
Avoirs bancaires						956 706,01	0,99	
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR	874 633,43		%	100	874 633,43	0,91	
Avoirs en autres devises de l'UE/l'EEE	EUR	42 073,28		%	100	42 073,28	0,04	
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	8 464,61		%	100	9 719,38	0,01	
Dollar de Hong Kong	HKD	1,00		%	100	0,11	0,00	
Livre turque	TRY	445 311,46		%	100	8 810,97	0,01	
Dollar américain	USD	24 179,31		%	100	20 544,04	0,02	
Rand sud-africain	ZAR	18 130,25		%	100	924,80	0,00	
Autres éléments d'actif						57 692,09	0,06	
Intérêts à recevoir	EUR	1 108,09		%	100	1 108,09	0,00	
Droits à dividende/à distribution	EUR	56 584,00		%	100	56 584,00	0,06	
Total des éléments d'actif¹⁾						96 659 027,91	100,08	
Autres engagements						-78 094,90	-0,08	
Engagements découlant des coûts	EUR	-66 188,64		%	100	-66 188,64	-0,07	
Autres engagements divers	EUR	-11 906,26		%	100	-11 906,26	-0,01	
Actif du fonds						96 580 933,01	100,00	
Valeur liquidative						546,31		
Nombre de parts en circulation						176 788,746		

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

MSCI EM Europe ex Greece 10-40 Index (Net)

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	79,334
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	98,921
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	92,602

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode VaR de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

DWS Osteuropa

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Couronne tchèque	CZK	24,245000	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,870900	=	EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	9,158750	=	EUR	1
Forint hongrois	HUF	386,365000	=	EUR	1
Zloty polonais	PLN	4,228950	=	EUR	1
Rouble russe	RUB	91,990400	=	EUR	1
Livre turque	TRY	50,540600	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176950	=	EUR	1
Rand sud-africain	ZAR	19,604600	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Compte tenu de la décision attendue du directoire de la société de gestion de mettre le fonds en liquidation, les états financiers ont été établis en abandonnant le principe de la continuité d'exploitation et sur la base des valeurs de liquidation.

La société de gestion détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par la société de gestion sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus du fonds, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

En raison de la situation liée au conflit russo-ukrainien, des méthodes d'évaluation alternatives ont été mises en place jusqu'à nouvel ordre pour évaluer certains actifs russes.

Les actions et les certificats de dépôt russes tels que les ADR/GDR ont été entièrement dépréciés à leur valeur pour mémoire de 0,0001 par devise et par unité au 3 mars 2022, étant donné que leur négoce est exclu des bourses ou que les investisseurs occidentaux sont exclus des marchés russes. Cette approche de valorisation est revue lors des réunions périodiques du comité des prix de DWS.

Le fonds s'attendait à recevoir 593 311 108,00 roubles et 381 523,56 dollars américains de dividendes non versés par des sociétés russes à la fin du semestre clos le 31 décembre 2025, qui seront comptabilisés hors bilan. Toutefois, en raison de la situation politique actuelle, il n'est pas possible de déterminer si les paiements de dividendes par les sociétés russes reprendront à une date ultérieure.

Notes

1) Ne contient aucune position négative.

DWS Osteuropa

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	4 061 932,85
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	22 459,45
3. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-628 991,45
4. Autres revenus	EUR	141,81

Total des revenus **EUR 3 455 542,66**

II. Dépenses

1. Commission de gestion.	EUR	-730 541,84
dont :		
Frais forfaitaires.	EUR	-730 541,84
2. Autres dépenses	EUR	-43 921,88
dont :		
Taxe d'abonnement.	EUR	-43 921,88

Total des dépenses. **EUR -774 463,72**

III. Revenus ordinaires, nets. **EUR 2 681 078,94**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	5 045 878,09
2. Moins-values réalisées.	EUR	-2 031 584,56

Résultat des opérations de vente **EUR 3 014 293,53**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR 5 695 372,47**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	14 121 606,54
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	756 467,37

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR 14 878 073,91**

VII. Résultat de l'exercice. **EUR 20 573 446,38**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à 0,90 % par an. Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 15 917,01 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds

au début de l'exercice **EUR 76 007 486,63**

1. Résultat de l'exercice	EUR	20 573 446,38
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	14 121 606,54
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	756 467,37

II. Valeur de l'actif du fonds

en fin d'exercice **EUR 96 580 933,01**

Composition des plus-values/moins-values

Plus-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) **EUR 5 045 878,09**

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	5 019 400,27
Opérations de change (à terme).	EUR	26 477,82

Moins-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) **EUR -2 031 584,56**

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-2 023 889,78
Opérations de change (à terme).	EUR	-7 694,78

Variation nette des plus-values/des moins-values

non réalisées. **EUR 14 878 073,91**

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	14 878 400,58
Opérations de change (à terme).	EUR	-326,67

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	96 580 933,01	546,31
2024	76 007 486,63	429,93
2023	61 254 069,31	346,48

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Crise Ukraine-Russie

Dans le contexte du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les conditions commerciales sur les marchés locaux continuent de ne pas fonctionner comme elles le devraient normalement. En raison de la situation extrêmement volatile et changeante du marché et des sanctions globales déjà imposées et prévues à l'encontre de la Russie, il n'est plus possible de garantir à tout moment une évaluation appropriée et fiable par le biais d'un négoce boursier actif de différents titres d'émetteurs ayant leur siège ou leur activité principale en Russie. Il en résulte notamment que la valeur liquidative des parts du fonds DWS Osteuropa ne peut plus être calculée avec la précision et l'adéquation nécessaires. En conséquence, l'émission de parts (conformément à l'article 9 du règlement de gestion du fonds) ainsi que le calcul de la valeur liquidative par part et le rachat de parts du fonds conformément aux articles 7 et 10 du règlement de gestion du fonds sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Cette décision a notamment été prise afin de garantir la protection et l'égalité de traitement de tous les investisseurs, étant donné que la liquidité du marché ainsi que la sécurité de l'évaluation n'étaient pas suffisantes entre la date des décisions décrites ci-dessus et la date de rédaction du présent rapport.

Toutes les demandes d'émission reçues après la date limite de réception des ordres, le 25 février 2022, ont été rejetées afin de protéger les investisseurs des inconvénients liés à la situation actuelle du marché. Toutes les demandes de rachat reçues avant l'heure limite de réception des ordres du 25 février 2022 ont été exécutées et toutes les demandes de rachat reçues après l'heure limite de réception des ordres du 25 février 2022 ont été rejetées.

La suspension est réexaminée à intervalles réguliers. La société de gestion publiera toute information relative à la décision de mettre fin à la suspension sur le site www.dws.com.

Suite à la suspension de l'émission de parts, du calcul de la valeur liquidative par part et du rachat de parts du fonds DWS Osteuropa, la société de gestion DWS Investment S.A. a décidé de réduire les frais forfaitaires du fonds comme suit :

Nom	ISIN	Frais forfaitaires (anciens)	Frais forfaitaires (nouveaux)
DWS Osteuropa	LU0062756647	1,7 %	0,85 %

La décision s'applique rétroactivement à partir du 1^{er} mars 2022 et jusqu'à nouvel ordre.

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des porteurs de parts de
DWS Osteuropa
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds DWS Osteuropa (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2025, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous renvoyons à la note relative au fractionnement des parts à la page 3, ainsi qu'aux informations figurant dans les notes explicatives relatives à l'évaluation du bilan à la page 10, dans lesquelles il est indiqué que le directoire de la société de gestion a l'intention de mettre le fonds en liquidation dans un avenir proche, après la clôture de l'exercice du fonds. Les comptes annuels n'ont donc pas été établis sur la base de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Notre opinion d'audit n'a pas été modifiée sur ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au directoire de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du directoire de la société de gestion dans la clôture des comptes

Le directoire de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le directoire de la société de gestion est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds en matière de poursuite de ses activités et, si cela est pertinent, de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le directoire de la société de gestion, des estimations comptables faites, et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuité des activités comme base de reddition des comptes par le directoire de la société de gestion ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 22 avril 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Pia Schanz

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Informations complémentaires

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	116
Rémunération globale ²⁾	EUR 18 151 675
Rémunération fixe	EUR 14 627 423
Rémunération variable	EUR 3 524 252
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	EUR 1 658 571
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	EUR 0
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 587 454

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquats

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	422
Rémunération globale	EUR 95 185 668
Rémunération fixe	EUR 52 593 104
Rémunération variable	EUR 42 592 564
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	EUR 4 439 634
Rémunération globale des autres preneurs de risques	EUR 12 892 273
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 570 298

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS Osteuropa

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

Au cours de la période sous revue, aucune opération de financement sur titres conformément au règlement susmentionné n'a été effectuée.

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2025 :
399,8 millions d'euros avant affectation
du bénéfice

Conseil de surveillance

Manfred Bauer
Président de DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Holger Naumann
DB Management Support GmbH,
Frankfurt/Main

Corinna Orbach
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt/Main

Frank Rückbrodt (jusqu'au 31 janvier 2025)
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt/Main, Allemagne

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information*

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents
payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 6 mars 2026

DWS Investment S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Tél. : +352 4 21 01-1
Fax : +352 4 21 01-9 00